



BLU-RAY... Tout ce qu'il faut savoir...

Un peu d'histoire

La guerre des formats n'aura pas lieu.

Alors que la lutte s'annonçait difficile entre les deux formats qui devaient relancer l'industrie du disque, c'est finalement Sony qui sort victorieux d'une bataille avortée en imposant son Blu-ray au détriment de Toshiba et des autres supporters du HD DVD.

Fortement dopé par le succès commercial et marketing de la PS3, le Blu-ray devrait rapidement s'imposer et remplacer un DVD qui fête cette année son 10^è anniversaire.

Nouvelles capacités, nouvelles normes, nouveaux process de fabrication... **La Fabrique à Disc** vous propose un résumé de tout ce que vous devez savoir sur le Blu-ray.

Pourquoi "Blu-ray" ?

Le terme "Blu-ray" désigne le laser bleu utilisé pour ce format, par opposition au laser rouge utilisé pour le cd et le dvd.

Le nom complet de ce nouveau format est "Blu-ray Disc" - communément appelé BD.

Il existe deux formats de "Blu-ray"

- Le BD 25 (simple couche)
- Le BD 50 (double couche)

Comparatif DVD / Blu-ray

	DVD	Blu-ray Disc
Résolution Image	720 x 576	1920 x 1080
Son	Dolby Surround 5.1	Jusqu'à 32 flux audio. De la stéréo au son Surround multicanal 7.1
Compression	Mpeg2	Mpeg2, Mpeg4 AVC, VC-1
Capacité	4,7 Go (DVD5) 8,5 Go (DVD9)	25 Go (BD 25) 50 Go (BD 50)
	<i>En moyenne, le Blu-ray permet de stocker 6 fois plus de données que le DVD.</i>	

Process de fabrication

Bien que la technologie soit totalement différente, les étapes de fabrication d'un "Blu-ray" restent similaires à celles d'un DVD.

Le support d'origine à fournir n'est plus un DVD-R ou une DLT mais un **disque dur**.

Alors qu'un DVD est toujours composé de 2 disques de polycarbonate collés, le BD n'est constitué que d'un seul disque, recouvert de couches réfléchissantes et de résine.



Dans le cas d'un BD50, le second niveau de données est obtenu par embossage des données d'une seconde matrice sur une résine qui durcit aux UV. La matrice est ensuite séparée de cette nouvelle couche de données.

Le BD est systématiquement recouvert d'une résine UV et d'un vernis de protection anti-rayure.

Démarches administratives

1. Obtention d'un ISAN

C'est un numéro d'identification unique, attribué pour chaque œuvre audiovisuelle. Ce numéro devra être communiqué à votre studio d'*authoring*.

Plus d'infos sur www.isan.org

2. Protection AACS

Elle est obligatoire. Vous devez souscrire un contrat de licence directement avec AACS. Le numéro de licence que vous aurez obtenu devra nous être transmis afin de démarrer la fabrication.

Plus d'infos sur www.aacsla.com (rubrique "licence")

3. Protection BD-ROM Mark

Elle est obligatoire et implantée systématiquement par le presseur.

4. Zonage

Il est possible d'attribuer un code régional aux BD, mais ce n'est pas une obligation. C'est l'Editeur qui décide d'attribuer une zone à un titre.

3 zones ont été définies :

Zone A : Continent américain, Corée, Japon, Asie du sud-est.

Zone B : Europe, Moyen Orient, Afrique, Australie, Nouvelle Zélande.

Zone C : Russie, Inde, Chine, reste du monde.